

# EN BREF!

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 11

SEPTEMBRE 2026

www.chaireunesco-adm.com



Chaire UNESCO  
Alimentations  
du monde

La Chaire Unesco Alimentations du monde décroise les savoirs sur l'alimentation. La série **En Bref!** propose les principaux enseignements tirés de nos conférences, publications ou projets de recherche-action.

## POINTS CLÉS

- En trois éditions (2019, 2022 et 2024), les Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation, plébiscitées par plus de 2 000 participant-es, ont assuré trois grandes fonctions : partager et accompagner les expériences ; promouvoir la transition agricole et alimentaire territoriale et le rôle des collectivités ; mettre en valeur la métropole d'accueil et dynamiser sa stratégie.
- Néanmoins, au fil des éditions, la professionnalisation et la politisation progressives des Assises ont conduit à développer une certaine forme d'entre-soi.
- Les Assises gagneraient aujourd'hui à ouvrir leur gouvernance dans un contexte de débat agri-alimentaire de plus en plus polarisé.

## Retour critique sur les trois premières éditions des Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation (2019-2024)

**Serge Bonnefoy**, membre associé UMR Pacte, Université Grenoble Alpes ; membre du Conseil scientifique et technique des Assises

**L**es Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation s'inscrivent dans le long processus de territorialisation des politiques publiques françaises de l'agriculture et de l'alimentation, qui a impliqué les collectivités locales dès les années 1970. Cette dynamique s'est généralisée depuis 2014 à la faveur du lancement des projets alimentaires territoriaux (PAT). La présente analyse empirique questionne les Assises et leurs fonctions au regard des types d'acteurs et de territoires mobilisés et des thématiques abordées, pour mettre en évidence les atouts et limites de leur positionnement.

### Un produit de l'écosystème montpelliérain, inspiré des Assises européennes de la transition énergétique

L'intitulé des Assises est un manifeste politique en soi : il a repris le référentiel de la politique agroécologique et alimentaire de la Métropole de Montpellier, lancée en 2015. La première édition des Assises, organisée en 2019, a privilégié les échanges et le partage d'expériences et ciblé prioritairement les agent-es de la fonction publique territoriale. La Métropole de Montpellier souhaitait « se positionner comme une collectivité leader sur ces sujets au plan national » (compte-rendu du comité de pilotage du 06/11/2017).

Le principe d'alternance bisannuelle entre métropoles et le format ont été repris des Assises européennes de la transition énergétique : deux séances plénières d'ouverture (constat) et de clôture (suites à donner) encadrent deux séquences d'ateliers nourries par un appel national à contributions. Des visites locales et des événements grand public complètent le programme. La Chaire Unesco Alimentations du monde (AdM) de L'Institut Agro Montpellier a inspiré les séances plénières (constats et controverses) de la première édition et fait valoir la dimension internationale.

**L'intitulé des Assises est un manifeste politique en soi**

**Figure 1. Les chiffres clés des trois premières éditions des Assises****MONTPELLIER, 2019****500** PARTICIPANT-ES**119 CONTRIBUTIONS,  
34 ATELIERS, 3 VISITES**

**Coorganisateur**s : Montpellier Méditerranée Métropole, Chaire Unesco AdM, Agropolis International, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), Terres en villes.

**NANTES, 2022****700** PARTICIPANT-ES**180 CONTRIBUTIONS, 59 ATELIERS,  
5 VISITES ET 5 PARCOURS URBAINS  
DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE**

**Coorganisateur**s et **financeurs** : Nantes Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, Chaire Unesco AdM, CNFPT, Terres en villes, Le Voyage à Nantes, DRAAF Pays de la Loire (PNA), Ademe.

**MONTPELLIER, 2024****900** PARTICIPANT-ES**232 CONTRIBUTIONS,  
69 ATELIERS, 3 VISITES**

**Coorganisateur**s et **financeurs** : Montpellier Méditerranée Métropole, Ville de Montpellier, Chaire Unesco AdM, Agropolis International, Ademe, CNFPT, Terres en villes, France Urbaine, Nantes Métropole, Fondation Daniel & Nina Carasso, DRAAF Occitanie (PNA), Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Occitanie.

## Entre politisation et professionnalisation

Les Assises remplissent trois fonctions inter-reliées : partager et accompagner les expériences locales ; promouvoir la transition agricole et alimentaire territoriale et le rôle des collectivités ; mettre en valeur la métropole d'accueil et dynamiser sa stratégie.

Depuis l'édition 2019, les Assises ont connu un processus de politisation. Les élu-es ont investi le comité de pilotage à l'occasion de la préparation de la deuxième édition. Sur suggestion de la Chaire Unesco AdM, il a été décidé de produire une déclaration politique à chaque édition. L'accélération de la transition est devenue le nouveau mot d'ordre. Les deux éditions 2022 et 2024 ont abandonné l'idée de mettre en scène des controverses en séances plénières, au profit d'intervenantes aux messages plus homogènes, souvent plus militants. Quant à l'éco-labellisation de l'évènement, instaurée en 2022 et reprise depuis, elle avait pour objet de traduire la cohérence de l'engagement politique métropolitain.

Deuxième grande évolution : les Assises se sont professionnalisées. Depuis 2022, un conseil scientifique et technique (CST)<sup>1</sup> appuie le comité de pilotage pour identifier les priorités thématiques, définir la programmation et instruire l'appel à contributions pour les ateliers. La préparation de l'édition, l'accueil des participant-es et la communication ont mobilisé plus fortement les compétences de la métropole d'accueil ainsi que des prestations externes. En conséquence, les moyens humains et financiers dédiés ont augmenté.

### Partager et accompagner les expériences

Trois espaces d'échanges entre pairs sont proposés aux participant-es : les ateliers en salle, les visites locales, considérées comme des ateliers hors les murs en 2022 et 2024, et des temps informels, non appréhendables en l'absence d'enquête spécifique. L'édition nantaise est la seule à avoir expérimenté des « parcours alimentaires urbains ». Les ateliers en salle, composante la plus appréciée des Assises, sont plébiscités par 86 % des

participant-es ayant répondu au questionnaire d'évaluation de l'édition 2024.

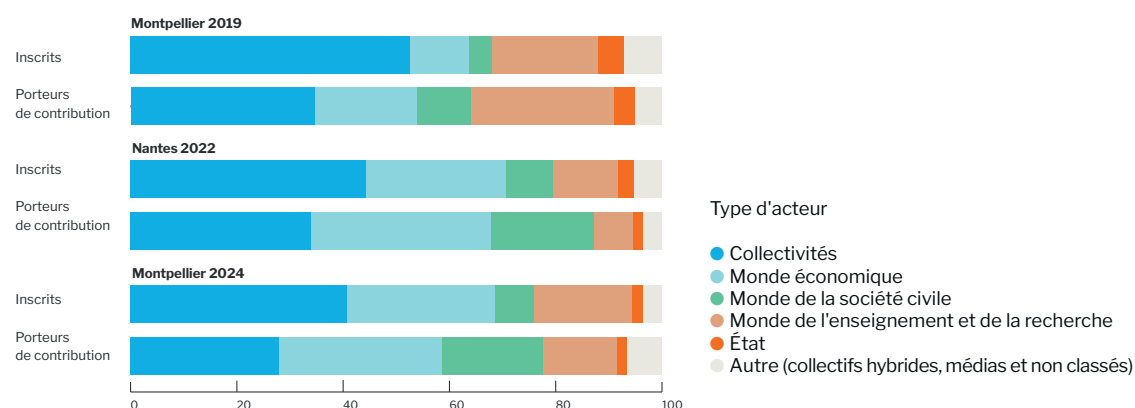
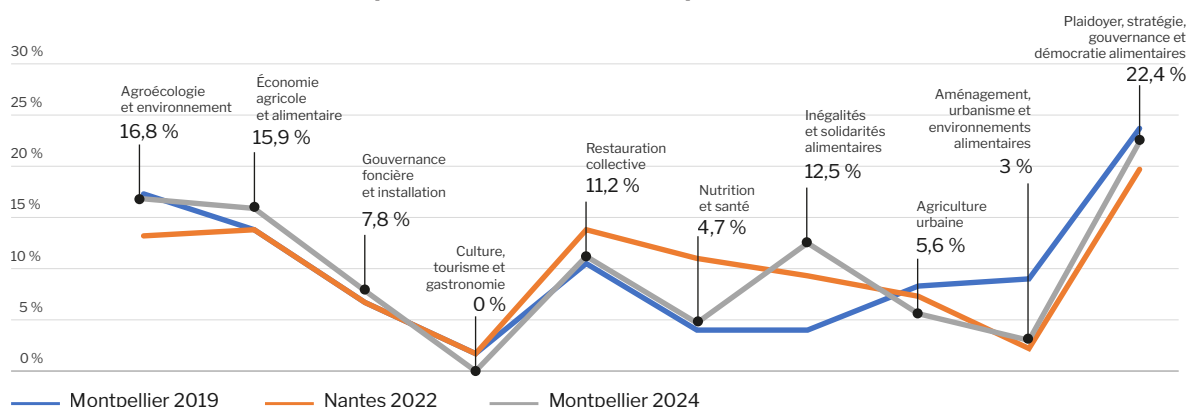
La typologie du public tend à se ressembler d'une édition à l'autre, hormis pour la catégorie des chercheur-es, toujours plus représentée lors des éditions montpelliéraines. Il est devenu moins institutionnel, moins urbain et plus représentatif de la diversité des acteurs territoriaux. En 2024, les agent-es des collectivités ne représentaient plus que 40 % des participant-es. La proportion des représentantes de territoires ruraux (collectivités et territoires de projets<sup>2</sup>) a, dans le même temps, augmenté : de 17,5 % en 2019 à 28,5 % en 2024. En revanche, quatre types d'acteurs sont sous-représentés : État, départements, régions, acteurs économiques et organisations professionnelles agricoles pilotées par le courant majoritaire. Ce qui limite la capacité des ateliers à rendre compte pleinement de la dimension multi-niveau, économique et politique des transitions agroécologiques et alimentaires.

De plus en plus féminin (73 % en 2024), le public est essentiellement composé de technicien-nes, de scientifiques et de responsables associatifs. La participation des élu-es politiques (seulement 29 présentes lors de l'édition de Montpellier en 2024) et des élu-es professionnelles agricoles demeure marginale. L'effet de proximité grande régionale (région d'accueil et régions limitrophes) est manifeste (45 % des inscrits en 2024) mais tend à se réduire : quatre régions participent en nombre aux Assises, quelle que soit leur localisation (Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Nouvelle Aquitaine).

La distribution des porteurs de contribution diffère significativement (figure 2). Les acteurs économiques (principalement les consultant-es, acteurs alternatifs ou Chambres d'agriculture) et les organisations de la société civile contribuent plus qu'ils ne participent. *A contrario*, les collectivités et les chercheur-es contribuent moins qu'ils ne participent. Quant aux territoires ruraux (communautés de communes ou territoires de projet), ils contribuent à la marge.

1. Le CST a été constitué par cooptation par la Chaire Unesco AdM, le CNFPT, Terres en villes et la métropole d'accueil.

2. Cette catégorie comprend les Parcs naturels régionaux, Pays et Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR).

**Figure 2. Comparaison des inscrits et porteurs de contribution par grands types d'acteurs**

**Figure 3. Distribution thématique des contributions déposées**


L'appel à contributions préconise de privilégier des propositions systémiques en lien avec les thématiques prioritaires de l'édition (figure 3). Toutefois, cette recommandation étant peu suivie, les organisateurs programment, à chaque édition, des ateliers aux thématiques plus diversifiées que celles recommandées par l'appel à contributions.

Trois secteurs prédominent (« plaidoyer, stratégie, gouvernance et démocratie alimentaire », « agroécologie et environnement » et « économie agricole et alimentaire »), suivis d'un quatrième, « inégalités et solidarités alimentaires », en fort progrès depuis la pandémie. Deux ne suscitent pas de contributions : « culture, tourisme et gastronomie » et « aménagement, urbanisme et environnements alimentaires ».

L'étude des contributions thématiques (75 % des contributions reçues) révèle une transversalité accrue des initiatives et stratégies territoriales depuis la première édition. S'agissant des contributions systémiques (25 %), les questions de gouvernance et de démocratie alimentaires ont progressé, au détriment des stratégies alimentaires territoriales, toutefois toujours prédominantes et quasi exclusivement urbaines.

### Promouvoir la transition agricole et alimentaire territoriale et le rôle des collectivités

La fonction politique des Assises a été développée en partie seulement. Le cadrage définitionnel de la transition agroécologique et alimentaire territoriale et du rôle des collectivités a été assuré de manière descendante,

par l'évolution du récit des éditions (accélération de la transition et priorités thématiques) et la production d'une déclaration des Assises à partir de 2022. Celle-ci a été rédigée par la Chaire Unesco AdM, Terres en villes, le/la chargée de mission de la métropole d'accueil et France Urbaine, sous amendement et validation des élu·es métropolitain·es de Nantes et Montpellier. La diffusion de la déclaration et le lobbying inter-éditions sont, quant à eux, restés très ponctuels. Cela a conduit le comité de pilotage à étudier, en amont de l'édition 2024, le format d'un éventuel secrétariat des Assises pour « faire vivre » la déclaration et les Assises entre deux éditions.

Le texte de la déclaration 2022 promeut de politique alimentaire territoriale « transversale et systémique », qui combine priorités locales et nationales. Préparée en amont des Assises dans un contexte post-covid et de multiplication des PAT grâce aux crédits du Plan de relance, la déclaration assure une bonne cohérence politique entre les priorités du mandat de Johanna Roland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole, le récit des Assises et les orientations de France Urbaine, alors présidée par la maire de Nantes. Elle privilégie la mobilisation des collectivités qui en sont les seules signataires.

Dans un contexte moins favorable de crises agricoles et de remise en cause de l'agroécologie et, plus généralement, des avancées environnementales, la déclaration 2024 est plus longue, plus défensive et plus militante. Sa signature est ouverte à l'ensemble des acteurs, qui sont appelés à faire part de trois actions phare s'ils le

souhaitent. Le long constat, plutôt catégorique, conclut à la non durabilité du modèle dominant, « *un système alimentaire délétère* ». Puis elle affiche des valeurs inspirées du contre référentiel alternatif : résilience, souveraineté et démocratie alimentaires. Plus qu'en 2022, elle défend « le pouvoir d'agir » des collectivités en exposant leur dynamique (illustrée quasi exclusivement par des initiatives métropolitaines) avant de légitimer la dimension territoriale. Généraliste en balayant l'ensemble de la politique agri-alimentaire, elle interpelle de manière précise l'Europe, l'État et dorénavant les acteurs économiques, appelés à s'engager dans des actions en faveur de la transition au bénéfice des consommateur·ices et des producteur·ices.

### **Mettre en valeur la métropole d'accueil et dynamiser sa stratégie**

Les Assises sont devenues une vitrine attendue de la stratégie alimentaire territoriale de la métropole d'accueil, qui cherche à amplifier la dynamique locale. Depuis l'édition nantaise, les organisateurs locaux réunissent d'ailleurs un comité de programmation local pour embarquer les acteurs du territoire.

Selon l'article d'Alizée Jiquel (2026)<sup>3</sup>, qui a contribué à l'organisation de l'édition nantaise, et le témoignage d'une technicienne de Montpellier Méditerranée Métropole (3M)<sup>4</sup>, l'organisation d'une édition permet d'ancrer plus profondément la politique agri-alimentaire de la métropole d'accueil en mobilisant les acteurs et l'exécutif métropolitain.

L'édition 2022 a, par exemple, permis à la métropole nantaise d'actualiser le recensement des acteurs et des initiatives locales et de solliciter des regards neufs sur le territoire. Elle a même contribué à modifier la gouvernance du PAT en précisant les fonctions du Conseil métropolitain de l'agriculture et de l'alimentation. La tribune offerte à la présidente et à sa vice-présidente en charge de l'agriculture et de l'alimentation a renforcé le soutien local à une politique jusque-là insuffisamment partagée.

L'édition 2024 a permis à la 3M de consolider et d'étendre ses partenariats grâce aux contributions déposées et à l'organisation des visites de terrain, suscitant de nouvelles coopérations entre ses partenaires. Le Président de la métropole montpelliéraine a pris conscience de la force de la dynamique des Assises. Les messages du discours présidentiel et les savoir-faire acquis en matière de visites ont été ensuite repris par les technicien·es pour consolider les engagements et les actions métropolitaines.

Enfin, les agent·es et élu·es des collectivités organisatrices ont acquis de nouvelles compétences et/ou positions : dernièrement, les Assises de Montpellier ont contribué à l'élection de l'adjointe au maire de Montpellier à la présidence de Terres en villes.

## **Quel avenir pour les Assises ?**

Les Assises ont largement contribué à mettre à l'agenda la territorialisation de la transition agroécologique et alimentaire. Elles ont consolidé la légitimité des territoires et celle des collectivités à coaliser les acteurs locaux pour porter leurs revendications sur la scène nationale et européenne.

Dans un secteur agri-alimentaire polarisé, ce processus se heurte néanmoins à plusieurs défis. D'abord, le renchérissement des coûts de l'organisation réduit le nombre et le type de territoires en capacité d'accueillir une édition. Il oblige à la recherche d'une forme de « retour local sur investissement », au risque de rompre, dans l'avenir, l'équilibre entre enjeux locaux et nationaux, en priorisant les premiers.

Ensuite, si les Assises ont su mobiliser progressivement des territoires et un public plus ruraux, ce sont les métropoles qui pilotent leur gouvernance et programmation. La polarisation du débat agricole et environnemental de ces dernières années a accentué un autre clivage : la territorialisation des politiques agricoles et alimentaires semble remise en cause par les élu·es agricoles professionnel·les majoritaires, lorsque son (co)leadership échappe aux organisations professionnelles et octroie un rôle jugé trop important aux collectivités ou à des acteurs « alternatifs ». Les métropoles coorganisatrices paraissent avoir entériné cet état de fait, voire parfois l'avoir conforté. La rédaction de la déclaration en amont de l'édition et son absence d'articulation avec les apports des ateliers ne tempèrent pas ce clivage, faute de prendre en compte l'ouverture et la diversité des configurations locales d'acteurs présentées.

Enfin, malgré une plus grande diversité du public et une meilleure transversalité des initiatives et stratégies alimentaires territoriales représentées, les coorganisateurs ne sont pas parvenus à rallier les acteurs de la santé ou de l'urbanisme/aménagement, ni même ceux de la gastronomie et du tourisme. Cet « entre-soi agri-alimentaire » tend à surreprésenter les enjeux et débats de ce secteur au détriment d'une territorialisation plus holistique, à même de relier alimentation, habitat, mobilité et aménagement du territoire.

Aussi les Assises gagneraient-elles à clarifier leur positionnement stratégique, en choisissant entre, d'un côté, un espace militant ou, de l'autre, un espace d'échanges entre différents mondes, sans pour autant renier ses valeurs. Dans ce deuxième cas de figure, leur gouvernance devrait être ouverte pour « embarquer » le plus grand nombre dans la transition agricole et alimentaire territoriale. La dévolution du secrétariat des Assises à un Terres en villes reconfiguré<sup>5</sup>, ainsi que l'installation d'un comité d'orientation national distinct du comité de pilotage de l'édition locale, pourraient le permettre. ■

3. Jiquel Alizée, « Les Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation durable, un tremplin pour les PAT », dans Bonnefoy Serge et Margetic Christine, Les chemins des projets alimentaires territoriaux. PUR, 2026.

4. Entretien du 16 juillet 2026.

5. Chambre d'agriculture France a appelé en 2025 les chambres départementales à quitter le réseau, conduisant Terres en villes à s'ouvrir statutairement à l'ensemble des collectivités territoriales.